



Note aux Responsables

ABOLITION DES CCI (2)

SNP FORCE OUVRIÈRE

Secrétariat Général

Nice Premier

455 Promenade des Anglais

06200 Nice

Tél. : 04 93 21 22 26

Fax : 04 93 21 22 25

site : snpfocaisseepargne.org

Avant-propos

Il y a un peu plus de deux mois, nous exposons dans la note aux responsables n° 2013-02 l'opération « Yanne » lancée le 17 février 2013 par le Conseil de Surveillance de BPCE SA.

Après analyse, nous sommes désormais en mesure de nous prononcer sur le fond de ce projet de rachat à Natixis des certificats coopératifs d'investissement par leurs émetteurs initiaux, les Caisses d'Épargne, puis les Banques Populaires.

Sans que l'on puisse affirmer le contraire sous peine de mentir, le projet « Yanne » sert clairement et exclusivement les intérêts de Natixis. Rien que le prix de rachat que l'on tente de nous imposer, soit 12,1 milliards d'€, comprend un surcoût inacceptable de 2,8 milliards d'€, soit une trop importante partie des réserves accumulées par les CEP et les BP.

Cette raison se suffit à elle-même, bien qu'elle ne soit pas la seule, pour que notre avis soit en fin de compte très défavorable...

Bruno Aguirre
Secrétaire Général

LE PROJET YANNE

Préambule

À l'examen du dossier, nous comprenons mieux la raison pour laquelle son concepteur, **François Riahi**, anciennement en charge de la stratégie du Groupe BPCE, et grand admirateur de **Jean Yanne**, acteur de cinéma, scénariste et producteur, notamment du film « *Moi y-en a vouloir des sous !* », a baptisé dès l'origine ce projet « YANNE ».

Le point de départ, la position de principe, est qu'**il est exclu que Natixis puisse subir un quelconque préjudice...** Dès lors, ce ne pouvait être que les **Caisses d'Épargne** et les **Banques Populaires** qui fassent comme d'habitude office de « **vaches à lait** ».

Il n'était tout simplement plus tenable pour Natixis de continuer à valoriser les CCI dans ses comptes à **12,1 milliards d'€** alors même que **BPCE SA** était régulièrement dépréciée au fil des exercices comptables. Plutôt que d'être contraint par l'**Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)** de déprécier les CCI détenus par Natixis, et avec la complicité du Conseil de Surveillance de BPCE SA, Natixis a choisi de « **pomper** » **sans tarder dans les réserves des maisons mère de BPCE SA**, celles des **Caisses d'Épargne** et des **Banques Populaires**. Autrement dit, outre la suppression de la « **boucle de dépréciation** » au bénéfice exclusif de Natixis, le *projet Yanne* est également pour Natixis **une formidable occasion de s'enrichir à bon compte**.

En quoi les CCI ont-ils été utiles à leurs émetteurs ?

Entre 2004, date de la première émission des CCI des CEP, et 2012, les **montants réellement versés aux CEP et aux BP se sont élevés à 9,3 milliards d'€**. Sur la même période, pour financer la création de Natixis, la croissance externe du groupe (*Foncia, Nexity, banques régionales HSBC, Meilleurtaux*, etc.), puis les pertes de Natixis (GAPC), **les CEP et les BP ont remonté plus de 11,3 milliards d'€** dans l'organe central, soit un montant supérieur au montant reçu en CCI. Soulignons aussi que ces titres BPCE n'ont quasiment pas fait l'objet de versement de dividendes depuis 2009 en dépit des 20 milliards d'€ de titres BPCE détenus...

Le cas particulier des Caisses d'Épargne

**+ 1,2 Md€
sur le dos
des CEP!**

Sur les 12,1 milliards d'€ réclamés par Natixis aux deux réseaux, **6,4 milliards d'€ concernent les Caisses d'Épargne** (cf. la *note aux responsables n° 2013-02*). Elles n'avaient pourtant perçu en 2004, dans le cadre du *projet refondation*, que **3,329 milliards d'€** "transformés" miraculeusement et comptablement en 2006, dans le cadre du *projet Champion* (création de Natixis), en 4,524 milliards d'€ par la CNCE, cette dernière empochant au passage **une plus-value de 1,2 milliard d'€...**

Le rapport 80/20 devait rester constant.

**1,9 Md€ de
CCI souscrits
en plus
dans la période**

Compte tenu de la crise et afin de renforcer la solvabilité de BPCE, les CEP et les BP ont été sommées d'émettre des parts sociales en masse. Dès lors, Natixis devait suivre en souscrivant des CCI de telle sorte que le rapport 80/20 au sein du capital des CEP et des BP reste constant. **De 2006 à 2012, les 2 réseaux ont doublé leur capital** (de 15,6 Mds d'€ à 31,3 Mds d'€) dont 10,8 Mds d'€ de parts sociales. Corrélativement, **les CCI souscrits correspondent à 1,9 Md d'€**, les parts sociales restant dans les *sociétés locales d'épargne* (SLE) des Caisses d'Épargne n'étant pas prises en compte.

Ni la clause des contrats d'émission des CCI,
ni la décote de 20 %, ne sont respectées !

**Nos dirigeants
ne respectent
rien !**

Les contrats d'émission des CCI stipulaient : « *la valeur de rachat des CCI sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de leur émission.* » **Cette clause n'a pas été respectée** au prétexte que l'application des paramètres de marché actuels aurait abouti à **une valorisation globale très en deçà des 12,1 Mds d'€ exigés par Natixis**. Selon le *cabinet Secafī*, la valeur des CCI aurait été inférieure à 10 Mds d'€ avant même l'application de la décote de 20 % retenu en 2006 au motif de l'illiquidité des CCI...

Les ratios de solvabilité des CEP et des BP se dégradent

**8,1 Md€
à trouver**

Pour financer cette opération (12,1 milliards d'€), **les 17 Caisses d'Épargne et les 19 Banques Populaires vont devoir financer 8,1 milliards d'€** car les *titres super subordonnés* (TSS) qu'elles avaient souscrits début 2012 auprès de *BPCE SA* seront d'autorité remboursés (à leur préjudice compte tenu d'un taux de rémunération de 11 %), soit 2 milliards d'€, et *BPCE SA* réduira corrélativement son capital d'un montant équivalent, soit à nouveau 2 milliards d'€. Après l'opération Yanne, **de fortes disparités** en terme de solvabilité entre les 36 maisons mère apparaîtront. Celles qui auront un ratio inférieur à 10 %, seront davantage sous pression pour reconstituer leurs réserves ou même pour développer leur activité.

Au sein du Groupe BPCE, le fonds propre est voyageur...

**Le fonds propre
est voyageur !**

Dans la perspective du **projet stratégique du Groupe BPCE 2014-2017** présenté avant la fin d'année 2013, il est probable que le *projet Yanne* préfigure d'autres opérations capitalistiques au sein du Groupe.

Quoi qu'il en soit, tout représentant du Personnel normalement constitué ne peut raisonnablement pas approuver cette opération totalement déséquilibrée.

SIMPLIFIER LE GROUPE, OUI, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX !

C'EST POURQUOI LE SNP-FO DIT NON AU PROJET YANNE !